



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Appel à projets
« Cordées de la réussite »
Année scolaire 2021-2022**

Mai 2021

Table des matières :

I. DESCRIPTION DU DISPOSITIF

II. CONTEXTE REGIONAL DE L'APPEL A PROJET 2021-2022

III. CRITÈRES DE FINANCEMENT DES PROJETS EN 2021-2022

IV. CALENDRIER

V. BILAN DES ACTIONS ENGAGEES EN 2020-2021

Annexe 1 : Modalité de pré-dépôt des dossiers sur la plateforme « Mes démarches simplifiées »

Annexe 2 : Liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Guyane

Annexe 3 : Fiche bilan 2020-2021

I. DESCRIPTION DU DISPOSITIF – CADRE NATIONAL

Lancées en 2008 par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Secrétaire d'Etat en charge de la politique de la ville, les cordées de la réussite ont pour objectif d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux études supérieures, notamment dans des filières sélectives. Dans l'objectif d'accompagner les transformations liées à la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, à la revalorisation de la voie professionnelle, ainsi que celles liées à la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants, l'instruction interministérielle du 27 août 2020 fusionne « les cordées de la réussite » et « les parcours d'excellence » en un seul dispositif sous l'appellation « cordées de la réussite » dès la rentrée scolaire 2020-2021. Le but est de créer un continuum d'accompagnement de la classe de 4ème au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur pour les collégiens et lycéens issus de milieux modestes. L'ambition est de doubler le nombre d'élèves accompagnés pour atteindre 200 000 élèves au niveau national. Les cordées de la réussite s'inscrivent également dans le Plan de relance du Gouvernement. Afin d'accompagner la montée en charge du dispositif, les nouvelles cordées de la réussite bénéficient d'une dotation supplémentaire de 10 millions d'euros (5 millions en 2021 et 5 millions en 2022).

Une cordée de la réussite repose sur un partenariat entre, d'une part, une « tête de cordée » un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, écoles du supérieur, écoles de la fonction publique...) ou un lycée comportant une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ou une section de technicien supérieur (STS) et, d'autre part, des établissements dits « encordés » (collèges, lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle).

Ce dispositif, ouvert à toutes et tous dès la classe de 4ème, a pour ambition de s'adresser à des collégiens et lycéens et des collégiens scolarisés dans les établissements encordés qui, en raison de leur origine sociale ou territoriale, brident leur ambition scolaire ou ne disposent pas des clés pour s'engager avec succès dans une formation longue. L'identification des candidats bénéficiaires ne doit pas cibler seulement les élèves les plus brillants scolairement. Le dispositif doit par ailleurs être pleinement inclusif à l'égard des élèves en situation de handicap.

Les projets devront viser prioritairement :

- **les élèves scolarisés en réseaux d'éducation prioritaire (REP / REP +) ou résidant en quartiers prioritaires de la ville et en particulier dans les cités éducatives ;**
- **les collégiens et lycéens de zone rurale et isolée dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles ;**
- **les lycéens de la voie professionnelle qui, avec la transformation de la voie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs ;**
- **les lycéens des séries générales et technologiques qui doivent aussi être accompagnés pour réussir leur projet de parcours**

L'ensemble des projets se traduira par la mise en œuvre d'actions significatives permettant le changement des représentations et la lutte contre les idées reçues relatives à l'orientation scolaire et professionnelle. Ces actions se dérouleront sur toute l'année scolaire avec les élèves des collèges ou lycées partenaires et concerneront notamment :

- **des actions d'accompagnement à l'orientation**, par exemple via des rencontres et des présentations de métiers ou de filières d'études, la promotion de la mixité femme-homme dans les champs de formation ou professionnels ou des visites d'établissements d'enseignement supérieur ;
- **des actions de tutorat et/ou de mentorat**, qui se définissent comme des actions mises en œuvre pour permettre un accompagnement individualisé des élèves au travers de séances de tutorat individuelles ou collectives (deux ou trois élèves par tuteur environ). Elles doivent se faire en parfaite collaboration avec les professeurs des établissements encordés ;
- **des actions éducatives ;**

- **des actions d'ouverture sociale et culturelle ;**
- **des projets favorisant la continuité des parcours**, qui assurent un continuum d'accompagnement de la classe de 4ème au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Le développement des outils numériques, qui avait pour objectif d'assurer la continuité pédagogique durant la crise sanitaire, pourra utilement être renforcé pour mieux préparer l'ensemble des élèves aux usages du numérique et conforter les actions d'éducation aux médias.

Les projets s'appuieront sur un partenariat territorialisé et un principe de solidarité entre établissements, ainsi qu'une dynamique d'intensification des liens entre l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, le monde professionnel et la communauté éducative toute entière. Ainsi, des entreprises, des administrations, des associations et des collectivités territoriales peuvent être impliquées dans la démarche.

II. CONTEXTE REGIONAL DE L'APPEL A PROJET 2021-2022

En Guyane, un comité régional de pilotage et de suivi assure le pilotage des cordées de la réussite sous l'autorité du Recteur de Région académique et du Préfet de Région.

En 2021, le dispositif s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets commun à tous les financeurs à l'échelle de la Guyane pour soutenir ensemble et en complémentarité les demandes de financement des cordées de la réussite. Le pilotage régional, renforcé dans le cadre du plan de relance, représente une opportunité de développement de la couverture territoriale du dispositif.

L'académie de Guyane est, en quasi-totalité, placée en éducation prioritaire renforcée avec 31 collèges publics, incluant également les 32 quartiers politique de la ville (QPV) de la région.

En matière d'orientation, la poursuite vers la voie professionnelle en fin de 3e est préférée par les familles, bien que l'entrée en 2nde générale et technologique progresse. Par ailleurs, les formations d'enseignement supérieur courtes sont encore préférées aux formations longues. L'offre de formation locale s'étoffe afin de permettre à un plus grand nombre d'accéder à un niveau d'études sur le territoire de niveau V. Près de 45 % de nos élèves continuent leur formations sur le territoire métropolitain.

Au regard du contexte territorial les cordées de la réussite sont une opportunité pour aller plus loin dans la mobilisation des établissements supérieurs, pour intégrer le plus grand nombre d'élèves dans ce dispositif, pour promouvoir la poursuite d'études et la réussite dans l'enseignement supérieur des collégiens et lycéens issus de milieux populaires.

Les cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation une réelle politique de l'égalité des chances, afin d'accroître l'ambition scolaire et élargir le champ des possibles des jeunes collégiens et lycéens.

Le Comité Interministériel des Villes du 29 janvier 2021 a validé la candidature de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni au label de Cité éducative pour les années 2021-2023. Ce projet de cité éducative vise deux objectifs stratégiques : améliorer la prise en charge sociale et éducative des jeunes de 0 à 25 ans dans les quartiers les plus défavorisés et structurer la coopération entre acteurs dans le cadre d'un projet éducatif de territoire défini et partagé. Ce projet de cité éducative de Saint-Laurent-du-Maroni constitue un point d'appui important pour développer les cordées de la réussite sur ce territoire dans le cadre du partenariat Ville-Etat et Rectorat, copilotes du projet .

III. CRITÈRES DE FINANCEMENT DES PROJETS EN 2021-2022

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre global des cordées de la réussite présenté dans la première partie du présent appel à projets.

Toutefois, chaque financeur a des critères de financement spécifiques :

Critères de financement pour chaque institution

Rectorat (crédits MENJS et crédits MESRI)

- Structures pouvant solliciter une demande de financement : têtes de cordées et établissements publics du secondaire encordés (les moyens seront répartis entre la tête de cordée et les établissements publics encordés).

Préfecture de région Guyane (crédits politique de la ville)

- Structure pouvant solliciter une demande de financement : têtes de cordées (contribution aux dépenses de fonctionnement induites par le projet de Cordées).
- Public ciblé : Au moins 60% des jeunes accompagnés dans le cadre des projets subventionnés doivent habiter en QPV (*Liste des QPV en annexe 2*). Les projets doivent être pensés en partenariat avec les acteurs de la politique de la ville (associations, collectivités locales), notamment dans le cadre des contrats de ville.

En termes de méthodologie, les projets devront présenter :

- 1. Le détail des actions envisagées, des publics concernés et des partenariats.**
- 2. Un système d'autoévaluation** pour mettre en perspective les impacts du projet mené.

IV – CALENDRIER

31 mai 2021	Publication de l'appel à projet
30 juin 2021	Date limite de dépôt des projets
30 août 2021	Date limite des demandes de financement
1^{er} septembre 2021	Mise en œuvre des cordées de la réussite

Étape 1 - Dépôt des dossiers

Sont éligibles au présent appel à projets :

- a) Têtes de cordées :
 - cordées labellisées : renouvellement d'action,
 - cordées labellisées : nouvelle action,
 - candidatures à une nouvelle labellisation
- b) Établissements encordés : action dans le cadre d'une cordée labellisée.

Les projets doivent être déposés sur la plateforme « [Mes démarches simplifiées](#) » (*voir procédure détaillée en annexe*) **le mercredi 30 juin dernier délai**. Lors de ce dépôt, la structure précisera **à quel(s) financeur(s) la demande de financement est adressée** (elle peut être adressée à un ou plusieurs financeurs).

Étape 2 - Validation des projets

Les projets présentés doivent se faire en lien avec un établissement du supérieur labellisé par le comité de pilotage des cordées de la réussite.

Les projets seront validés par les présidents du comité de pilotage, un retour sera fait fin juillet.

Étape 3 - Demande de financement

Les crédits mobilisables proviennent de différentes sources ministérielles. Les principaux financeurs des Cordées de la réussite sont l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le Ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation.

Les cordées labellisées font l'objet d'un financement par un ou plusieurs acteurs cités ci-dessus :

- Pour les demandes relevant de la Préfecture de Guyane : les établissements devront déposer leurs dossiers sur la plateforme Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>
- Pour les demandes relevant du Rectorat : vous lui adresserez les éléments complémentaires (en particulier détail des financements par établissement encordé, nombre prévisionnel d'élèves bénéficiaires).

Les demandes de financement devront impérativement être transmises le **30 août au plus tard**. Votre dossier sera ensuite instruit par chacun des financeurs. A l'issue de ce processus, vous serez informés du montant des crédits accordés par le Rectorat et la Préfecture.

V – BILAN DES ACTIONS ENGAGEES EN 2020-2021

Si votre demande de financement porte sur le renouvellement d'un projet déployé durant l'année scolaire 2020/2021, un bilan sera demandé, lors du dépôt de la demande, par les administrations concernées afin d'apprécier l'intérêt de renouveler l'action.

Cette étape est obligatoire pour instruire les demandes 2021-2022 et se base sur la « fiche bilan » jointe à cet appel à projet (*cf fiche bilan en annexe 3*).

La transmission du bilan se fera directement via la plateforme Dauphin pour la Préfecture de Guyane et par mail pour le Rectorat (avant septembre).

Dans tous les cas, les structures financées dans le cadre de l'appel à projet 2021-2022 devront justifier leur financement via un bilan de leur action. Un bilan global sera établi par la tête de cordée sous la coordination du référent :

- En cas de demande de renouvellement de l'action lors de la prochaine campagne en 2022-2023, un bilan devra être transmis au moment du dépôt de la nouvelle demande de financement.
- Si la structure ne souhaite pas reconduire l'action, elle doit justifier son action jusqu'à 6 mois après la fin de l'action et au plus tard au 31 décembre 2022. Le bilan de l'action doit être transmis aux administrations concernées (via la plateforme Dauphin pour la Préfecture).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, MERCI DE CONTACTER :

Préfecture de Guyane :

jocelyne.barthelemy@guyane.pref.gouv.fr

jean-francois.tetard@guyane.pref.gouv.fr

Rectorat de Guyane :

myriam.ho-a-kwie-mangal@ac-guyane.fr

valerie.dedieu@ac-guyane.fr

31 mai 2021 - 30 juin 2021



Attention : aucune demande de financement déposée après la date limite ne pourra être instruite

En 2021, la demande de financement dans le cadre de l'appel à projets « cordées de la réussite » auprès d'un ou plusieurs financeurs régionaux (Préfecture de Guyane, Rectorats de Guyane) doit être déposée via **la plateforme dématérialisée** : « *Mes démarches simplifiées* ». Il est demandé à tous les porteurs de projet, lors du dépôt du dossier sur la plateforme unique, de bien respecter les étapes suivantes :

- 1- Créer un compte utilisateur sur l'accueil de la plateforme en cliquant sur « créer un compte » via le lien suivant (comme présenté dans l'image ci-dessous) :

https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign_up

- 2- Se connecter via le compte utilisateur que vous avez créé et répondre à l'appel à projets Cordées de la réussite 2021-2022 :
- 3- Commencer la saisie en ligne en précisant dans la plateforme à quelle institution vous souhaitez soumettre votre demande de subvention: la Préfecture de Guyane, le rectorat de Guyane. Une demande de financement pour un projet peut être déposée auprès de plusieurs financeurs (co- financements possibles en fonction des priorités et orientations définies par chaque administration). En outre, les deux financeurs se réservent la possibilité de réorienter le projet vers un autre financeur que celui sollicité, au regard des crédits disponibles et en fonction des priorités d'action.
- 4- Renseigner les éléments demandés sur la plateforme : informations générales sur votre structure, contacts référents au sein de votre structure, partenaires du projet, objectifs du projet, descriptifs des actions envisagées, partenariats, moyens mobilisés pour la mise en œuvre, budget prévisionnel et auto-évaluation du projet prévue. Vous devrez obligatoirement joindre le budget prévisionnel de votre action via le document extrait d'un formulaire Cerfa téléchargeable sur la plateforme.

Lors du dépôt du projet, merci de bien veiller à :

- Respecter les orientations définies par le/les financeurs sollicités (voir Partie III : CRITERES DE FINANCEMENT DES PROJETS EN 2021-2022).
- Renseigner toutes les cases nécessaires dans la demande dématérialisée sur le site « *Mes démarches simplifiées* ».

L’instruction des dossiers se base sur les données renseignées lors de votre dépôt dans la plateforme « *Mes Démarches simplifiées* » et prend en compte prioritairement les critères suivants : le contenu pédagogique du projet, le diagnostic de départ et le caractère structurant du projet pour le territoire, l’adéquation du projet avec les orientations prioritaires et notamment le public cible, la qualité des actions proposées (tutorat individuel, actions collectives, actions en direction des familles, prise en compte de la mixité et de la parité filles-garçons dans les projets, etc.).

Cette première étape étant primordiale pour la suite de la procédure, dans le cas de doute, n’hésitez pas à prendre contact avec les personnes référentes de/des institution(s) a(ux)quelle(s) vous adressez votre demande, via la liste de contacts précisée plus bas.

Annexe 2 : liste des quartiers prioritaires de ville (QPV) de Guyane

Décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville

CODE QUARTIER	DÉPARTEMENT	QUARTIER PRIORITAIRE	COMMUNES CONCERNÉES
QP973001	973	Anatole	Cayenne
QP973002	973	Bonhomme	Cayenne
QP973003	973	Pasteur Voltaire	Cayenne
QP973004	973	Cabassou	Cayenne
QP973005	973	de Gaulle	Cayenne
QP973006	973	Eau Lisette	Cayenne
QP973007	973	Galmot	Cayenne
QP973008	973	Village Chinois	Cayenne
QP973009	973	Mango	Cayenne
QP973010	973	Mirza	Cayenne
QP973011	973	Mont Baduel	Cayenne
QP973012	973	Centre-Ville Marché	Cayenne
QP973013	973	Thémire	Cayenne
QP973014	973	Eldo	Kourou
QP973015	973	L'Anse	Kourou
QP973016	973	Mairie-Bourg	Kourou
QP973017	973	Soula	Macouria
QP973018	973	Tonate	Macouria
QP973019	973	Balata	Matoury
QP973020	973	Cotonnière	Matoury
QP973021	973	Cogneau Est	Matoury
QP973022	973	Le Grand Larivot	Matoury
QP973023	973	Sud Bourg	Matoury
QP973024	973	Mahury-dedrad des Cannes	Rémire-Montjoly
QP973025	973	Résidence Arc En Ciel Alizées	Rémire-Montjoly
QP973026	973	Lot Tarzan	Rémire-Montjoly
QP973027	973	Balate-Charbonnière	Saint-Laurent-du-Maroni
QP973028	973	Centre Ville	Saint-Laurent-du-Maroni
QP973029	973	Fatima-Route de Mana	Saint-Laurent-du-Maroni
QP973030	973	RN1-Les Sables Blancs	Saint-Laurent-du-Maroni
QP973031	973	Saint-Jean	Saint-Laurent-du-Maroni
QP973032	973	Saint-Maurice	Saint-Laurent-du-Maroni

**FICHE BILAN DES PROJETS SOUTENUS DANS LE CADRE DE
L'APPEL A PROJET REGIONAL « cordées de la réussite» 2020-2021**

Tous les porteurs de projets doivent transmettre un bilan définitif à l'administration (ou aux administrations en cas de co-financements). Ce document présente les données effectives qui attestent de la conformité des dépenses effectuées dans le cadre du financement attribué.

Le bilan définitif des actions doit être transmis à l'administration (ou aux administrations en cas de co-financements) :

- Si vous renouvez votre action, il vous faudra transmettre le bilan aux financeurs (adresses mails indiquées dans l'appel à projets) avant la fin de l'année scolaire 2021.
- Si vous ne reconduisez pas l'action, vous avez jusqu'à 6 mois après la fin de l'action pour transmettre le bilan.

1. Identification du demandeur

Dénomination de la cordée		
Nom de l'établissement		
Adresse de l'établissement		
Type d'établissement (université, école, lycée avec STS...)		
UAI - RNE		
Etablissements source (filière, niveau, ville, quartier prioritaire de la politique de la ville QPV, cités éducatives) ¹		
Référént Administratif	Nom	
	Fonction	
	Téléphone	
	Adresse mail professionnelle	
Référént pédagogique	Nom	
	Fonction	
	Téléphone	
	Adresse mail professionnelle	

¹ Liste des QPV sur le site du SIG : <https://sig.ville.gouv.fr/>

2. Structures partenaires au projet

Lycées partenaires

RNE	Nom	Ville	REP/ REP+	Cité éducative / hors cité éducative	Réfèrent cordée (enseignant ou CPE)	Nombre d'élèves	Dont nombre de filles	Dont nombre de garçons	Dont Nombre d'élèves issus des territoires de la politique de la ville (QPV)	Nombre d'élèves tutorés	Dont nombre d'élèves tutorés issus des QPV	Format tutorat : individuel / collectif par petits groupes de 2 ou 3 élèves	Origine des élèves						
													Pré bac			Post-bac			
													Gal	tech no	pro	CP GE	BTS		

Collèges partenaires

RNE	Nom	Ville	REP/ REP+ / Hors éducation prioritaire	Cité éducative / hors cité éducative	Réfèrent cordée (enseignant ou CPE)	Niveau de classe concerné	Nombre d'élèves	Dont nombre de filles	Dont nombre de garçons	Dont Nombre d'élèves issus des territoires de la politique de la ville (QPV)	Nombre d'élèves tutorés	Format tutorat : individuel / personnalisé par petits groupes de 2 ou 3 élèves	Dont nombre d'élèves tutorés issus des QPV	Nombre d'élèves de 4 ^{ème} accompagnés

Autres partenaires (Associations, entreprises)

Nom	Adresse	Champ d'action / Activité	Localisation de la structure en quartier politique de la ville / hors QPV	Localisation de la structure en territoire cité éducative	Personne référente (Nom / fonction / téléphone / adresse mail)	Qualité de l'intervention envisagée dans le cadre du projet (logistique, RH,...)	Durée d'intervention	Préciser si appui d'une association liée par un engagement financier pour une réalisation partielle de l'action : oui / non

3. Les objectifs suivis et atteints par le projet

L'objectif global du projet initialement prévu est-il atteint ? Pensez-vous que le projet a permis de répondre aux besoins initialement identifiés ? Si les besoins ont évolué entre temps, avez-vous adapté votre action en cours du projet, et si oui, comment ?
Estimez-vous que les objectifs détaillés par public visé / par action ont été atteints ? Le cas échéant, comment avez-vous pris en compte la dynamique autour des cités éducatives ?

4. Descriptifs des actions programmées

Tutorat

Les actions de tutorats programmées (en précisant si tutorat individuel ou personnalisé²) se sont-elles déroulées comme prévu dans le projet ? Si non, pourquoi et comment les avez-vous reprogrammées ?

Avez-vous rencontré des difficultés ou opportunités lors de la mise en œuvre du projet qui vous ont surprises ? Comment les avez-vous intégrées au projet ?

Estimez-vous que les objectifs visés ont été atteints ?

A titre d'exemples : indicateurs d'assiduité, thèmes abordés, compétences travaillées, actions de formation des tuteurs et modalité de valorisation...

Descriptif des actions envisagées

--

Préciser ici : tutorat individuel / tutorat collectif (en mentionnant le nombre d'élèves par tuteur) / mentorat

Nombre de tuteurs concernés	Répartition femme / homme	Préciser le statut du tuteur (étudiant, professionnel, autre)		
Nombre de collégiens concernés <i>(préciser si besoin selon le niveau)</i>	Répartition fille /garçon	Dont nombre issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville	Répartition fille /garçon	
Nombre de lycéens concernés <i>(préciser si besoin selon le niveau)</i>	Répartition fille /garçon	Dont nombre issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville	Répartition fille /garçon	
Nombre d'étudiants (hors tuteurs) concernés	Répartition fille /garçon	Dont nombre issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville	<i>Origine des étudiants concernés</i>	

Activités d'ouverture culturelle et sociale

Les activités d'ouverture culturelle et sociale programmées se sont-elles déroulées comme prévu dans le projet ? Si non, pourquoi et comment les avez-vous reprogrammées ?

² Les actions de tutorat qui se définissent comme des actions mises en œuvre pour permettre un réel suivi individualisé des élèves inscrits dans le programme des cordées au travers de séances de tutorat individuelles ou personnalisées (deux ou trois élèves par tuteur environ)

Avez-vous rencontré des difficultés ou opportunités lors de la mise en œuvre du projet qui vous ont surprises ? Comment les avez-vous intégrées au projet ?

Estimez-vous que les objectifs visés par ont été atteints ?

A titre d'exemples : le nombre d'élèves concernés, la nature des activités (culture générale, éducation artistique et culturelle, scientifique et technique, pratique des langues, numérique, pratique sportive...), le contenu des activités, la périodicité, ...

Descriptif des actions envisagées

--	--	--	--	--	--	--

Nombre de collégiens concernés <i>(préciser si besoin selon le niveau)</i>		Répartition fille /garçon		Dont nombre issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville		Répartition fille /garçon	
Nombre de lycéens concernés <i>(préciser si besoin selon le niveau)</i>		Répartition fille /garçon		Dont nombre issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville		Répartition fille /garçon	
Nombre d'étudiants (hors tuteurs) concernés		Répartition fille /garçon		Dont nombre issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville		<i>Origine des étudiants concernés)</i>	

Autres actions dont l'orientation

Les actions envisagées, autres que celles de tutorat et d'ouverture culturelle et sociale, programmées se sont-elles déroulées comme prévu dans le projet ? Si non, pourquoi et comment les avez-vous reprogrammées ?

Avez-vous rencontré des difficultés ou opportunités lors de la mise en œuvre du projet qui vous ont surprises ? Comment les avez-vous intégrées au projet ?

Estimez-vous que les objectifs visés par ont été atteints ?

A titre d'exemples : les actions d'informations sur les filières et les débouchés professionnels. Préciser le nombre d'élèves concernés, le contenu des activités, la périodicité

...

Descriptif des actions envisagées

--	--	--	--	--	--	--

Nombre de collégiens concernés <i>(préciser si besoin selon le niveau)</i>		Répartition fille /garçon		Dont nombre issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville		Répartition fille /garçon	
---	--	---------------------------	--	--	--	---------------------------	--

Nombre de lycéens concernés <i>(préciser si besoin selon le niveau)</i>		Répartition fille /garçon		Dont nombre issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville		Répartition fille /garçon	
Nombre d'étudiants (hors tuteurs) concernés		Répartition fille /garçon		Dont nombre issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville		Origine des étudiants concernés	

Actions menées à destination des familles

Décrire les modalités d'accueil et d'échange avec les familles. Préciser les actions menées. Avez-vous mis en place une action particulière pour clôturer l'action en direction des familles (événement public, action de communication, de valorisation...) ?

Descriptif des actions menées

5. Les moyens mobilisés pour la mise en place du projet

Budget

Préciser la nature des dépenses effectuées en lien avec les actions du projet pédagogique.

Préciser la nature et le montant des financements.

Un fichier-tableur peut être joint au projet à la place du tableau ci-dessous.

Financements obtenus		Dépenses effectuées	
Origine	Montant	Nature	Montant
Préfecture de région (politique de la ville)			
Rectorat (crédits MENJS) uniquement pour les établissements publics (collèges et lycées)			
Rectorats (crédits MESRI)			
Autres :			
TOTAL		TOTAL	

Moyens humains

Préciser nombre total d'ETP + nombre de salariés, de bénévoles et de prestataires mobilisés pour l'action (préciser si temps plein, temps partiel, mobilisation ponctuelle, sur quelle durée, avec quels moyens valorisation ou subvention, préciser si une formation est prévue pour les tuteurs).

6. Auto-évaluation du projet

La méthode d'évaluation choisie pour mesurer l'impact du projet a été pertinente ? (d'un point de vue quantitatif et qualitatif). A partir de quels indicateurs pourriez-vous affirmer que l'action a pu ou non être réalisée dans sa globalité (par rapport à la demande initiale) ? Quels sont les critères d'évaluation établis pour mesurer l'impact de l'action ? Quelle est l'appréciation de l'impact de votre projet sur les publics, les partenaires et la dynamique du territoire ? La continuité du projet est-elle envisagée, sur quels territoires et pour quels publics ? Avec quelles modifications ?

Ex. d'indicateurs d'impact de votre action : Impacts directs sur le dispositif : taux de présence / absentéisme aux séances de tutorat, taux d'abandon en cours d'année (et dans ce cas le motif d'abandon), taux de satisfaction auprès des élèves/tuteurs/partenaires ; Impact sur les parcours des jeunes : prévention du décrochage scolaire, prévention des violences scolaires, amélioration des résultats scolaires, diversification des choix scolaires/professionnels, stimulation de l'ouverture au monde et de l'émancipation ; Impacts sur les territoires : impacts sur le projet de territoire (dont notamment sur les dynamiques des cités éducatives), sur les enjeux de la politique de la ville en termes de décroisement des acteurs et des populations (comment est favorisé leur accès aux dispositifs de droit commun ?) ; impacts sur la mixité et l'égalité filles / garçons dans l'école et en dehors ;

Suivi des élèves et évaluation du dispositif

Lien avec les projets d'établissements (tête de cordée et établissements encordés)

Décrire les outils de suivi des bénéficiaires du dispositif